



ᐅᑎᑎᑦᑕ ᐅᑎᑎᑦᑕ ᐅᑎᑎᑦᑕ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Infirmière ou infirmier -
Réaffectation

psychiatrique

Ministère : Santé

Localité : Iqaluit

Numéro de référence :

10-01-235-185FR

Type d'emploi : Poste à durée
indéterminée

Salaire : De 95 882 \$ par année
(37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord :

15 016 \$ par année

Statut syndical : Poste non syndiqué

Logement : Un logement subventionné
est offert pour ce poste.

Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de confiance. Aussi une vérification du casier judiciaire satisfaisante est-elle requise.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Veillez noter qu'il est obligatoire d'avoir reçu le vaccin contre la COVID-19 pour se faire embaucher. De plus, les personnes qui voyagent en avion et en train doivent fournir une preuve de vaccination contre la COVID-19. Veuillez soumettre une preuve de vaccination contre la COVID-19 avec votre candidature

Sous la direction de la superviseuse ou du superviseur de la pratique interdisciplinaire ou de la personne désignée à son remplacement, l'infirmière ou infirmier psychiatrique est susceptible d'être l'unique professionnel de la santé autorisé dans la localité à offrir des services spécialisés aux personnes ayant effectué des tentatives de passage à l'acte, ou présentant des troubles mentaux ou des problèmes de santé mentale, des troubles concomitants, des dépendances et des idéations suicidaires. En votre qualité d'infirmière ou infirmier psychiatrique, vous offrez, à l'échelle de la collectivité, un large éventail de soins cliniques professionnels en santé mentale à des personnes de tous âges et aux familles.

Vous vous assurez de vous acquitter de l'ensemble des tâches et des responsabilités connexes dans le respect de la confidentialité des renseignements, sans jugement et avec compassion. Vous êtes également responsable de l'élaboration de plans de soins, de la gestion de cas, des conférences, des évaluations initiales et continues, de l'administration de médicaments ainsi que de la surveillance et des interventions en situation de crise. De plus, vous vous occupez de la coordination quotidienne de l'équipe locale des services de première ligne en santé mentale que vous soutenez, orientez et supervisez.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent normalement en remplissant l'une des deux conditions ci-dessous, à savoir : détenir un diplôme de premier cycle en sciences infirmières assorti d'expérience en soins de santé mentale; ou encore un diplôme de premier cycle en soins infirmiers psychiatriques assorti d'un minimum de trois ans d'expérience comme infirmière ou infirmier psychiatrique. Les personnes qui soumettent leur candidature doivent être en mesure de s'inscrire auprès d'un organisme gouvernemental professionnel en règle et adhérer aux normes juridiques et éthiques. Un permis de conduire valide est nécessaire.

Une attestation en santé mentale constitue un atout. Il constitue également un atout de posséder cinq années d'expérience en soins infirmiers psychiatriques. Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise de plus d'une de ces langues constitue un atout. La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture et du territoire inuits et du *Qaujimaqatuqangit* inuit constitue également un atout.

Les infirmières et infirmiers à temps plein occupant un poste à durée indéterminée recevront une prime de recrutement de 5 000 \$ à l'embauche, 5 000 \$ après 18 mois de service et 10 000 \$ après 30 mois de service. S'ajoutent à ces primes une indemnité annuelle pour emploi de première ligne de 9 000 \$ ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 \$, pour un total de 4 500 \$ par an.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

**Pour postuler, veuillez courriellement une lettre de motivation et votre curriculum vitae à nunavutnurses@gov.nu.ca.
Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et les candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.nunavutnurses.ca/

Sans frais : 1 800 663-5738
Télécopieur : 867 975-8609
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca